

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1466 Décisions concernant les Ministères.

n° 1466

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

6 décembre 1963

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro

31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

L'article premier de la décision n° 1195 du 25 septembre 1963 est modifié comme suit : M 'Idle Awale Dabe chauffeur auxiliaire (échelle III 3° échelon, indice 285) en service au Cercle de Tadjourah, déclaré physiquement inapte à la conduite des véhicules pour une durée temporaire de six mois, à compter du 16 juillet 1963, a tenu un emploi d'aide-mécanicien (emploi sédentaire) au garage du Cercle de Tadjourah, pendant la période du 16 juillet au 31 octobre 1962 et percevra à cet effet l'intégralité de son salaire. M. Idle Awale Dabe est placé en position de congé sans traitement pour la période du 1er novembre 1963 au 15 janvier 1964.